



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Edition CASSIS - GROSEILLE

N° 5 du 02/06/2006 (1 page)

Région Centre

Anthracnose

Les récentes conditions météorologiques ont été favorables à cette maladie. Des symptômes peuvent être observés dans l'ensemble des parcelles du réseau.

Après la floraison, utiliser de préférence une spécialité autorisée pour l'usage à base de dithianon.

Attention : deux applications par parcelle et par an au maximum et veiller à respecter les délais d'emploi avant récolte.

Botrytis

Les périodes humides sont très favorables à l'installation de la maladie sur les fleurs. Le groseillier est plus sensible que le cassissier.

En période pluvieuse, intervenir avec un produit autorisé pour l'usage à base d'iprodione.

Oïdium

Cette maladie est observée sur feuilles dans toutes les parcelles suivies. Depuis le dernier bulletin, le niveau d'attaque sur feuilles a progressé (jusqu'à 100 % de pieds atteints dans un cas). De plus, des attaques sur fruits sont désormais visibles dans plusieurs parcelles.

Dans les parcelles où aucun symptôme n'est visible et dans celles où seules quelques petites taches éparses sont observables, il est possible de maintenir une protection préventive avec un produit autorisé pour l'usage à base d'hexaconazole ou de myclobutanil (liste des spécialités diffusée en page 2 du bulletin n°2 du 21 avril 2006).

Pour limiter les risques d'apparition de résistance, ne pas utiliser d'I.B.S. ou de strobilurines dans les parcelles où la maladie est déclarée.

Dans les parcelles où l'attaque est importante, utiliser

un produit autorisé pour l'usage à base de bupirimate.

Si les taches ne sont pas trop nombreuses, il est possible d'utiliser un produit à base de dinocap.

Veillez à respecter les délais d'emploi avant récolte.

Rouille

Des symptômes ont pu être observés dans une parcelle d'Indre-et-Loire.

Les parcelles où la rouille était présente les années précédentes sont les plus exposées.

Intervenir en cas de détection de symptômes sur une parcelle : voir bulletin n° 3 du 5 mai dernier.

Acarien jaune

Dans les parcelles de notre réseau, ce ravageur n'a toujours pas fait d'apparition.

Surveiller son apparition, notamment dans les parcelles où un traitement dirigé contre les tordeuses a été réalisé.

Pour le moment, aucune intervention n'est justifiée.

Pucerons

Des foyers de pucerons jaunes continuent d'être observés dans certaines des parcelles suivies.

Des pucerons verts sont observés dans quelques cas.

Maintenir une surveillance régulière des parcelles.

Dans les situations le nécessitant, intervenir localement.

Afin de préserver les auxiliaires, utilisez de préférence un produit à base de pyrimicarbe autorisé pour l'usage.

Sésie

L'émergence des adultes n'a pas encore commencé.

Il est trop pour intervenir dans les parcelles très touchées par ce ravageur.



SRPV Centre - 93, rue de Curembourg - 45404 FLEURY LES AUBRAIS Cédex

Tél : 02.38.22.11.11 - Fax : 02.38.84.19.79 - Mél : SRPV.DRAF-CENTRE@agriculture.gouv.fr - Notre site : www.srpv-centre.com

Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation

Diffusé en collaboration avec FREDON CENTRE (Art. L 252-1 à L 252-5 du Code rural)